

Article du 16 novembre 2017 dans La Liberté, le quotidien fribourgeois  
Paul Dembinski : directeur de l'Observatoire de la finance et professeur à l'Université de Fribourg.

## **Opinion**

Si l'enfer est pavé des bonnes intentions, qu'en est-il du firmament du paradis? Les Paradise Papers déploient un panorama on ne peut plus parlant. Les étoiles qui brillent au firmament de ce paradis-là sont les comptes et sociétés offshore rattachés à tout ce qui, dans le monde réel, génère de l'argent, beaucoup d'argent. Les constructions juridiques paradisiaques sous-tendent la plomberie mondiale des flux de capitaux. Certains de ces tuyaux sont très fins, d'autres aux débits considérables. Quand nous touchons un portable ou buvons un breuvage de marque, quand nous regardons un match ou un film, nous alimentons sans le savoir – ni pouvoir faire autrement – cet enchevêtrement de flux en quête de paradis. La question n'est pas la légalité de ces montages, mais la légitimité des diverses légalités locales mises bout à bout. C'est une question de morale sociale et de politique au niveau global, grandes orphelines des temps actuels.

Comment en sommes-nous arrivés là? Comment se fait-il que beaucoup de responsables puissent plaider l'ignorance ou la surprise? Trois éléments de réponse. Le premier est l'invention de la «personne morale», montage juridique qui crée des sujets de droit désincarnés. Cette société de capitaux a fait son entrée dans les principales législations durant la 2e moitié du XIXe siècle. La personne morale brouille et anonymise le lien entre la chose détenue et son détenteur ultime. L'artisan n'a plus besoin d'être propriétaire en direct de son outil de travail; il suffit qu'il soit l'employé de la société qui en est propriétaire; et dont l'artisan est – parfois en toute discrétion – propriétaire.

Avec l'ouverture des frontières à tous les mouvements possibles et imaginables, l'unité de lieu est rompue. La société, la chose détenue, le service rendu et les paiements correspondants n'ont plus besoin de coïncider ni dans le temps, ni dans l'espace. La globalisation libéralisatrice de tous les flux transfrontaliers, que la technologie accélère prodigieusement et rend bon marché, est ainsi le second facteur explicatif. Le troisième est simplement la concurrence fiscale doublée du fait que sans elle, les micro-Etats paradisiaques seraient non viables. Cela vaut aussi, dans une certaine mesure, pour les petits pays sans matières premières, comme la Suisse ou le Luxembourg.

Les très grandes entreprises ont été les premières à découvrir les avantages de parquer leur propriété intellectuelle – marques et brevets – dans les îles lointaines ou autres patent boxes plus près de chez nous. Cela explique pourquoi ces micropays font partie des exportateurs les plus importants de capitaux. En effet, c'est sous les cieux des paradis que sont logés les tiroirs-caisses de nombreuses multinationales.

En l'espace de trois ou quatre décennies, l'économie mondiale est devenue prisonnière d'un vaste cloaque fiscal. L'assécher est aussi urgent que risqué. Tout pourrait s'effondrer: des personnes, entreprises, mais aussi Etats, provoquant ainsi une radicale redistribution des cartes. Il suffit de voir la réaction épidermique et immédiate de la Grande-Bretagne. A la tête de reliquats d'empire devenus bribes de paradis, Mme T. May a été très rapide pour dire qu'elle ne prendrait aucun engagement en la matière.